



Présents :

Compte-rendu de la réunion du 20
janvier 2009 à Gerbéviller
Groupe « services » et « professionnels
de la santé »

Philippe ALAVOINE, Françoise BAYARD, Adélaïde COSSON, Joël DONATIN, Jeannine FULCHIN, Bernadette GAUCHE, Dominique GEORGE, Daniel GERARDIN, Jean-Marie GRAVIER, Daniel LOPPION, Pierre MANGEOLLE, Véronique PERRIN, Elisabeth PRUDONT, Françoise REDON, Nelly ZINUTTI, Daniel BONTEMS, Madame GASSMANN, Bernard GENAY, François GENAY, Pascal BURGAIN, Alain GUEUSQUIN, Philippe WAGNER, Danièle GUITER, David SURUT, Laurinda LAVOCAT, Myriam MENUISIER, Denis BAZIN,

Excusés :

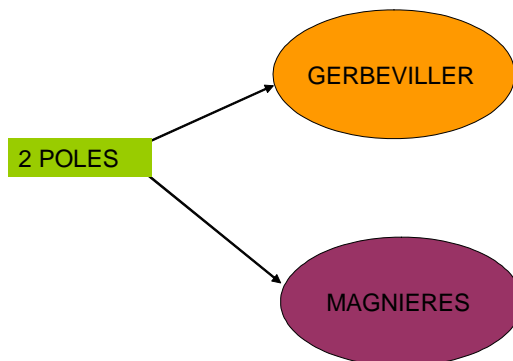
François MAISON, Eric RUSPINI, Françoise BALLAND, Sabine BARBIER, Gérard CHIQUART, Claudie DEBOMY, Denise FRENOT, Florence FREVIL, Laurent GELLENONCOURT, Andrée HENRY, Ghislaine POINSARD,

En introduction, François GENAY propose un tour de table.

François GENAY rappelle les conclusions de la réunion du 26 janvier 2008, réunissant à Xermaménil le groupe « services » et les professionnels de santé.

Actuellement, exercent sur le territoire :

- 4 médecins, dont 3 partiront à la retraite d'ici 10 ans.
- 4 infirmières
- 1 dentiste
- 1 kinésithérapeute
- 2 pharmacies
- 1 ambulancier
- 1 service VSL



La conclusion de cette réunion était d'une part la nécessité de maintenir l'existence des 2 pôles afin de garantir un service de soins sur l'ensemble du territoire de la Mortagne et d'autre part la définition d'une priorité d'intervention dans le temps sur le site de Magnières.

François GENAY interroge l'assemblée sur la situation médicale un an après et la validation de ces conclusions.

Daniel BONTEMS réagit sur le choix de la construction d'une maison de santé à Magnières, commune située en bordure de département des Vosges. Il s'inquiète du fait que les financeurs ne soutiendront pas la création d'une seconde maison de santé sur la même communauté de communes.

Laurinda LAVOCAT (infirmière à Magnières) répond que le service rendu par le pôle de Magnières va au-delà des frontières de la communauté et qu'il est important de se baser sur les professionnels existants et volontaires.

Alain GUEUSQUIN (médecin généraliste sur Gerbéviller) indique que la situation sur Gerbéviller est correcte mais que la disparition d'un médecin sur Magnières engendrera un surplus de patientèle que les médecins de Gerbéviller ne pourront pas intégrer.

Daniel GERARDIN pense qu'il s'agit de 2 projets de taille moyenne, contrairement aux projets de Cirey ou de Bayon. Il s'agit d'une réflexion à long terme sur le territoire de la CCM.

Jean-Marie GRAVIER pense qu'il est nécessaire de réfléchir au-delà de ses frontières et ne pas vouloir « tout ramener à soi » et regarder le rayonnement d'une maison de santé au-delà des limites départementales.

Il y aura 3 pôles de santé à proximité : un à Rambervillers, un à Magnières et un à Gerbéviller, qui permettront d'offrir plus de services et de proximité pour les habitants et surtout de mieux les dimensionner.

Philippe ALAVOINE réaffirme la nécessité de créer des maisons de santé, qui offrent un plus grand confort de travail, pour attirer des médecins en milieu rural.

Daniel GUEUSQUIN réaffirme la nécessité d'un médecin sur Magnières pour les patients et les médecins. Le pôle de Magnières offre une proximité et permet de limiter les déplacements des uns et des autres.

Philippe WAGNER (médecin généraliste sur Gerbéviller) confirme que s'il n'y a pas de remplaçant sur Magnières, les médecins de Gerbéviller ne pourront pas assurer les soins et donc une qualité des services de santé.

Il précise qu'il serait éventuellement favorable à intégrer une maison de santé sur Gerbéviller mais à ce jour est le seul intéressé

Cependant, il s'interroge sur l'effet présumé attractif d'une maison de santé.

Danièle GUITER (médecin généraliste sur Magnières) pense qu'une maison de santé constitue l'avenir pour les jeunes médecins. Elle fait part de son expérience et des difficultés pour trouver un remplaçant durant 3 ans et demi, suite au décès de Jean-Marie GUITER (médecin généraliste sur Magnières). Cette recherche n'a pas abouti.

Elle rappelle qu'auparavant 6 médecins exerçaient sur le territoire de la Mortagne. Aujourd'hui, il n'en reste plus que 4.

Daniel LOPPION rappelle qu'une maison de santé ne peut se faire sans la volonté des professionnels de santé.

Daniel GUEUSQUIN répond que pour le moment, il n'est pas prêt à intégrer une maison de santé sur Gerbéviller.

Danièle GUITER pense qu'il faut tenir compte des réalités de terrain en terme de possibilités d'installation (prouvé sur le site de Magnières) et d'existence de collaboration.

Daniel GERARDIN questionne sur l'obligation d'avoir un second médecin dès le dépôt des dossiers.

Une maison de santé doit au minimum inclure 2 médecins généralistes et d'autres professions para-médicales. Actuellement, Danièle GUITER est intéressée pour intégrer la maison de santé de Magnières. Il est nécessaire aujourd'hui d'effectuer la recherche du second médecin.

François GENAY rappelle que le projet est construit en 2 phases :

- Une première sur Magnières,
- Une seconde, d'ici 10 ans sur Gerbéviller.

Danièle GERARDIN estime que dans 10 ans, il sera trop tard.

Pascal BURGAIN et François GENAY répondent que le projet sur Gerbéviller sera étudié en fonction des besoins exprimés et dès que ceux-ci se feront sentir.

La réflexion sur l'offre de service en matière de santé sur le territoire de la Communauté de Communes de la Mortagne doit être globale, intégrant le fonctionnement des 2 pôles.

En conclusion, l'assemblée valide les orientations suivantes :

- ***La nécessité du maintien des 2 pôles de santé : Gerbéviller et Magnières. Et donc l'intégration dans les réflexions et les dossiers actuels de ces 2 pôles.***
- ***La création d'une maison de santé composée d'une antenne dans un premier temps sur Magnières et une antenne dans un second temps sur Gerbéviller.***

Pascal BURGAIN présente les démarches effectuées par le groupe de travail depuis janvier 2008.

Début août : Création d'un document repère expliquant :

- La genèse du projet et le travail de commission
- La démarche globale visant à observer 2 pôles de santé sur notre territoire
- La volonté de travailler dans une première étape à la pérennisation du pôle de Magnières

- L'implication et la motivation des professionnels de santé du pôle de Magnières
- L'analyse des chiffres du territoire (population, nombre de médecin) avec la vision actuelle et les perspectives à moyen terme mettant en évidence une carence significative en nombre de médecin par rapport à la population
- Approche globale du projet en termes de coûts

Début Août : rencontre avec le sous préfet :

- Enthousiasme sur le projet et reconnaissance de sa nécessité
- Problème de reconnaissance >> FCTVA, et fonds FEADER
- Conclusion : tant que la zone n'est pas reconnue déficitaire, pas de FCTVA sur le projet

Début septembre : rencontre avec l'URCAM :

- Démarche d'explications pour convaincre du caractère déficitaire de notre secteur
- Explication de la part de l'URCAM sur les rouages administratifs liés à la reconnaissance de notre secteur en secteur déficitaire : décret n'intégrant pas notre zone
- Souhait de la communauté de communes : avoir un écrit de l'URCAM pour reconnaître le territoire « en danger » constituant un appui auprès des financeurs et une possibilité d'émarger aux fonds européens.

Visite de la maison de santé de Vicherey en septembre

Début octobre : rencontre avec les services de la direction des services fiscaux

Evocation du statut fiscal de la maison de santé notamment en ce qui concerne la TVA et le FCTVA et également les incidences fiscales pour les praticiens.

Courrier des inspecteurs de l'éducation nationale qui signalent un besoin en orthophoniste sur le secteur de la Mortagne et soutient le projet de maison de santé qui pourrait accueillir ce type de spécialiste

20 octobre : validation du projet par le conseil communautaire qui autorise le président à lancer la consultation négociée pour le recrutement du maître d'œuvre.

Novembre : lancement du recrutement d'un maître d'œuvre

Janvier 2009 : entretien avec les maîtres d'œuvre potentiels

Pascal BURGAIN présente ensuite les étapes restant à parcourir.

Au niveau de la Communauté de Communes de la Mortagne, des démarches sont à entreprendre auprès des financeurs (présentation du projet, montage des dossiers...).

Il situe le projet de « maison de santé, antenne de Magnières » dans un contexte économique global. En effet, celle-ci s'intègre dans une dynamique économique animée par les professionnels de santé et de la pharmacie mais également de la boulangerie et de la boucherie.

Au niveau des professionnels, une réflexion doit être menée sur le fonctionnement de l'équipement, le projet de santé collectif, le recrutement d'un second médecin et de para-médicaux. Il souligne que cette réflexion est collective et souhaite qu'elle soit menée par l'ensemble des professionnels du territoire.
La CCM accompagnera cette recherche.

Dominique GEORGE indique que la priorité est le recrutement du second médecin. Plusieurs pistes sont évoquées :

- L'association REAGIR (association pour le remplacement des médecins)
- Le conseil de l'Ordre des médecins
- Mairies-conseils pour collecter des informations sur les expériences d'autres territoires
- L'association « le club des remplaçants de Nancy ».

Daniel GUEUSQUIN pense qu'il serait peut être plus facile de rechercher 2 médecins qu'un seul (d'autant plus qu'aujourd'hui, certains médecins souhaitent travailler à mi-temps, comme à St-Clément).

Denis BAZIN exprime sa gêne concernant le principe de s'inscrire dans une Société Civile de Moyen (ci-après SCM).

Cette société regrouperait les différents professionnels intégrés dans la maison de santé et paierait un loyer global à la communauté de communes, charge à la SCM de faire la répartition entre tous les professionnels. Ce fonctionnement n'intègre pas les désaffections éventuelles de professionnels qui pourraient advenir, pour des raisons diverses.

Pascal BURGAIN répond que le principe de la SCM et du travail collectif est la base d'une maison de santé et la vision de l'URCAM et de la MRS (Mission Régionale de Santé).

La Communauté de Communes de la Mortagne propose de créer un outil performant avec les professionnels mais elle n'a pas les moyens d'en assurer la gestion quotidienne.

François GENAY précise que le portage du projet par la communauté de communes permet d'obtenir des financements que les professionnels ne pourraient pas obtenir. Actuellement, la CCM n'est pas engagée dans la construction de l'équipement. Le lancement de la consultation ne se fera qu'après les accords de financement et les engagements des professionnels.

Denis BAZIN souhaite que des clauses spécifiques soient intégrées dans le contrat permettant d'éviter le paiement des loyers par un nombre réduit de professionnels.

Jean-Marie GRAVIER pense que l'objectif principal pour la CCM est de pérenniser un service de santé sur son territoire. Si la maison de santé passe un « cap » difficile, les responsables de la CCM pourront réfléchir avec les professionnels de santé sur la façon de passer ce moment difficile.

François GENAY indique que l'intérêt est que cet équipement fonctionne correctement pour tout le monde. Il sera important de bien tout envisager dès le départ de la contractualisation.

Daniel LOPPION questionne : « que se passerait-il s'il n'y avait pas de maison de santé sur Magnières ? »

Danièle GUITER indique qu'elle partira en retraite d'ici 3 à 4 ans. Elle estime que sans structure collective attrayante, aucun médecin ne viendra s'installer sur Magnières.

Daniel GUEUSQUIN répond qu'il sera impossible pour les médecins de Gerbéviller d'assurer le service pour la patientèle de Danièle GUITER. Il entrevoit de plus un risque important d'effet « en cascade ». Les médecins de Gerbéviller déjà surchargés, le seront davantage et risquent de partir plus tôt que prévu.

Denis BAZIN indique qu'au niveau dentaire, la difficulté de retrouver un remplaçant et de vendre son cabinet est identique.

Daniel GUITER informe de plus que c'est l'ensemble du secteur « Bayon, Gerbéviller, Rambervillers » qu'il faut considérer en matière de santé. En effet, seulement 8 médecins assurent des gardes sur ce secteur.

Enfin, elle rappelle qu'elle est disposée à accueillir dès maintenant un médecin dans son cabinet actuel dans le cadre d'une SCM.

Philippe WAGNER s'interroge sur les moyens de recruter des paramédicaux.

François GENAY conclut la rencontre en souhaitant que chacun unisse ses efforts dans la réalisation de ce projet global « pérenniser l'offre de services de santé sur le territoire » et que chacun se donne les moyens pour le recrutement des professionnels de santé.

Il remercie l'ensemble des présents pour leur participation à cette réflexion.